

L'hon. J. G. GARDINER (ministre de l'Agriculture): Les paiements accordés sous le régime de la Loi sur la réduction des emblavures sont pratiquement tous effectués. A la fin de novembre dernier, il avait été versé une somme d'environ 125 millions de dollars. Les paiements accordés sous le régime des règlements concernant le revenu se font en ce moment. Je ne puis dire au juste quelle proportion a été versée, mais je dirais la plus grande. Les paiements accordés sous le régime de la Loi sur l'assistance à l'agriculture des Prairies ne devaient, comme on le sait, être effectués qu'en décembre. Pour ce qui est des deux autres provinces, je ne suis pas sûr des chiffres, mais en Saskatchewan, le paiement d'une somme de sept millions et demi avait été approuvé, pour assister l'agriculture, à la fin de la première semaine de janvier. Ces paiements se font, naturellement, sur la base suivante: 60 p. 100 après le 1er décembre et 40 p. 100 après le 1er mars. En d'autres termes, les paiements ont été effectués ou sont à s'effectuer d'après tous les différents plans.

#### PENSIONS

##### VEUVES DE SOLDATS QUI ONT TOUCHÉ UNE PENSION DE MOINS DE 50 P. 100

A l'appel de l'ordre du jour.

M. J. R. MacNICOL (Davenport): Puis-je poser au ministre des Pensions et de la Santé nationale une question se rapportant à un sujet que j'ai déjà abordé. J'ai reçu ces jours derniers un nombre considérable de lettres que m'adressaient de tous les coins du pays des associations de veuves n'ayant pas droit à la pension. Elles me prient de m'informer (si le ministre est en mesure de dévoiler ces renseignements à la Chambre en ce moment), si l'on se propose de présenter à cette session une mesure législative, dans le cas où semblable mesure serait nécessaire, qui permettrait d'accorder une pension aux veuves des soldats qui, durant leur vie, recevaient une pension de moins de 50 p. 100.

L'hon. IAN A. MACKENZIE (ministre des Pensions et de la Santé nationale): Au cours de la dernière session, j'ai fait une déclaration précise à ce sujet. L'honorable député de Davenport (M. MacNicol) n'est pas sans savoir qu'au cours de la dernière session le comité des pensions a prié le Gouvernement de bien vouloir étudier la question qu'il vient de mentionner. Après une étude sérieuse de la question, le Gouvernement décidait de ne présenter aucune mesure législative, pendant le reste de la dernière session ou au cours de la présente session, concernant le sujet en cause. J'ai également exprimé mon opinion personnelle, à savoir, que les buts visés par

ces associations se rapportent à un régime national de sécurité sociale plutôt qu'à toute loi dont l'application relève de ma compétence.

L'hon. M. HANSON: La réponse est non.

#### DISCOURS DU GOUVERNEUR GÉNÉRAL

ADRESSE EN RÉPONSE AU DISCOURS DU GOUVERNEUR GÉNÉRAL PROPOSÉE PAR M. ALPHONSE FOURNIER ET APPUYÉE PAR M. W. R. MACDONALD (BRANTFORD)

La Chambre passe à l'examen du discours prononcé par Son Excellence le Gouverneur général à l'ouverture de la session.

(Texte)

M. ALPHONSE FOURNIER (Hull) propose:

Que l'Adresse suivante soit présentée à Son Excellence le Gouverneur général du Canada:

A Son Excellence le très honorable comte d'Athlone, chevalier de l'Ordre très noble de la Jarretière, membre du très honorable Conseil privé, chevalier grand-croix de l'Ordre très honorable du Bain, grand maître de l'Ordre très distingué de Saint-Michel et de Saint-Georges, Gouverneur général et commandant en chef du Dominion du Canada.

Qu'il plaise à Votre Excellence:

Nous, très fidèles et loyaux sujets de Sa Majesté, les Communes du Canada, assemblées en Parlement, demandons qu'il nous soit permis d'offrir nos humbles remerciements à Votre Excellence pour le gracieux discours que Votre Excellence a adressé aux deux Chambres du Parlement.

—Monsieur le Président, au début de mes remarques pour présenter cette motion, je désire me faire l'interprète de la population du comté de Hull auprès du très honorable premier ministre (M. MacKenzie King). Les citoyens de Hull lui sont des plus reconnaissants pour l'honneur fait à leur représentant. Cet honneur est d'autant plus apprécié qu'il était inattendu. Personnellement, je m'en réjouis parce que mes électeurs sont des plus sensibles à cette marque d'estime de la part du chef de l'Etat.

Je voudrais que tous les honorables députés de cette Chambre connaissent comme moi les gens de chez nous. Ouvriers des villes et cultivateurs de la campagne, tous sont d'admirables Canadiens et de bons chrétiens. L'immense majorité est de descendance française, mais nulle part ailleurs n'existent autant d'harmonie, de collaboration et de coopération entre les deux races. Le présent conflit leur a donné une même volonté, un même esprit, un même but: Faire tous les sacrifices pour vaincre les ennemis de la liberté. Je suis fier d'eux et je voudrais tant être digne de leur confiance.